

# Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2011

L'An deux mille onze,  
le 18 janvier à quatorze heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 janvier 2011 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Étaient présents:

Jean-Claude MOREL, Roland PEPIN, Michel FOUGEROUSE, Francette PAGES, Serge COUDERT, Bernard DOMAISON, Pierre-Jean MONTAVI, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE

Étaient absents:

Eric FAISANDIER, Bernard VEYSSEYRE

Les points suivants ont été évoqués:

**Choix des entreprises pour les travaux de création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur :** Le Conseil Municipal décide de retenir les offres des entreprises suivantes :

Lot 1 – VRD : Galtier Raymond

Lot 2 – Maçonnerie : SARL Jean Gaillard

Lot 3 – Charpente Zinguerie et Menuiserie : MCPY Pontier Yves

Lot 4 – Étanchéité : SARL Etape

Lot 5 – Serrurerie : Entreprise Marconnes

Lot 6 – Plâtrerie peinture : SARL Charles et Vigouroux

**Choix des entreprises pour les travaux de mise en sécurité du bâtiment mairie, salle culturelle et gîte :** Le Conseil Municipal décide de retenir les offres des entreprises suivantes :

Lot 1 – Menuiserie : MCPY Pontier Yves

Lot 2 – Plâtrerie peinture : Bâti & Déco

Lot 3 – Électricité : SARL Porteneuve

**Choix d'un cabinet pour assurer la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée du bourg :** Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du groupement Miramand/Boyer pour effectuer la prestation de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement de la traversée du bourg

**Attribution d'un appartement appartenant à la commune:** Le Conseil Municipal décide d'attribuer le logement vacant situé à l'ancienne école à Mademoiselle Bertrand et Monsieur Pastresse qui en avaient formulé le souhait pour un loyer mensuel total de 372 €.

**Autorisation donnée par le Conseil Municipal au Maire pour représenter la commune en justice :** Le Conseil Municipal autorise le Maire à plaider suite à la citation devant la juridiction de proximité du Puy en Velay à la requête de l'Atelier Artisanat d'Art de la Margeride et confie le dossier à Marcel Schott, avocat au Puy en Velay.

**Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget:** Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les dépenses d'investissement nécessaires en ce début d'année avant le vote du budget dans la limite de 25% du budget de l'an passé.

**Location d'un chalet pour 2 mois :** Suite à la demande de location d'un chalet pour une durée de 2 mois en mars et avril 2011, le Conseil Municipal autorise cette location et propose un loyer mensuel de 250 €.